

RAPPORT

de la

DELEGATION DU LIBAN

à la 38^e SESSION

de la

CONFERENCE INTERNATIONALE

DE L'EDUCATION

GENEVE 1981

DELEGATION DU LIBAN :

Président :

Mohamad-Al-Haje

Directeur Général

de l'Education Nationale

Membre :

Joseph Antoun

Chef du Bureau de

Recherches Pédagogiques C.R.D.P

Table des matières

1 —	Principes, finalités, objectifs et priorités de l'éducation.....	5
1 - 1 —	Principes généraux du système socio-éducatif.....	5
1 - 2 —	Principes généraux du processus éducatif.....	6
1 - 3 —	Finalités de l'éducation.....	6
1 - 4 —	Objectifs éducatifs, Horizon 2000.....	8
1 - 5 —	Priorités de l'éducation.....	8
2 —	Nouvelles mesures législatives en matière d'éducation.....	9
2 - 1 —	Législation au niveau universitaire.....	9
2 - 2 —	Législation au niveau de l'enseignement technique et professionnel.....	10
2 - 3 —	Législation dans divers autres domaines.....	10
3 —	Système d'administration.....	10
4 —	Financement de l'éducation.....	11
5 —	Organisation du système scolaire.....	12
5 - 1 —	Organigramme du système d'éducation et description des différents types d'enseignement.....	12
5 - 2 —	Fonctionnement du système scolaire.....	14
5 - 3 —	Programmes d'études.....	14
5 - 4 —	Formation des enseignants.....	14
6 —	Innovations éducatives.....	14
7 —	Recherches pédagogiques.....	15
7 - 1 —	Travaux exécutés avant 1981.....	15
7 - 2 —	Cadre général des études que le B.R.P. entreprend au cours de l'année 1981.....	16
8 —	Suite donnée aux recommandations de la conférence internationale de l'éducation.....	17
8 - 1 —	Recommandation N° 68.....	17
8 - 2 —	Recommandation N° 69.....	18
8 - 3 —	Recommandation N° 70.....	18
8 - 4 —	Recommandation N° 71.....	18
9 —	Référence documentaire.....	19

**Rapport de la délégation du Liban
à la 38^e session
de la Conférence International de l'Éducation
Genève 1981**

1 — Principes, finalités, objectifs et priorités de l'éducation

Remarque: Une remarque préalable s'impose avant d'entamer l'exposé des quatre thèmes de ce premier chapitre : Il n'existe pas un texte officiel ou un «plan» ou des textes approuvés et remis à jour, définissant les principes, finalités, objectifs et priorités de l'éducation. Il faudrait trier les idées et énoncés s'y rapportant dans différents documents officiels ou autres. C'est pourquoi nous allons essayer de développer ces thèmes en nous référant principalement :

- A la Constitution Libanaise, document définissant les fondements de la politique nationale.
- A «l'introduction des programmes scolaires» élaborée et approuvée en 1946.
- Au texte élaboré par le «Bureau de Recherches Pédagogiques» en août 1981, qui a pour titre justement : principes, finalités et objectifs de l'éducation au Liban, horizon 2000.
- A un jugement personnel qui évalue peut-être plus une orientation du réel éducatif qu'une situation de fait, vu les conjonctures actuelles du pays. Bref, le développement qui va suivre devra être compris comme la toile de fond qui sert à soutendre toute action visant la réforme du système.

1 — 1 — Principes généraux du système socio-éducatif

- 1 — 1 — 1 — Education globale : Le système socio-éducatif a en charge les besoins de l'être, de sa conception à sa mort. Milieu scolaire, mais aussi milieux familial, professionnel, social, national et international. L'organisation d'une éducation permanente, longitudinalement — le long de la vie de l'être —, transversalement — tous ses milieux —, commence à être le souci des responsables du système.
- 1 — 1 — 2 — Education pluridimensionnelle : Le système socio-éducatif ne peut se ramener à la création d'un type, même idéal d'homme ou de société, il tend à développer en chaque être et en chaque région socio-géographique leurs diverses dimensions à partir de leurs besoins, leurs aptitudes, leurs dons et leurs richesses.
- 1 — 1 — 3 — Education en rapport constant avec le système socio-économique : Le système éducatif ne peut-être clos, même s'il est global, il est en perpétuelle interaction avec les données politiques et socio-économiques de l'individu, de la région et du pays.

1 — 1 — 4 — Education en état de changement et d'évolution continuelle : Rien n'est fait définitivement, tout est à refaire continuellement. Le système éducatif se voudrait un champ expérientiel de travail continu, où tous les acteurs sont à l'œuvre, l'enfant étant le principal personnage.

1 — 1 — 5 — Education à partir du réel libanais : Le système socio-éducatif est orienté actuellement vers le respect absolu de chaque être et de chaque région socio-géographique. Il refuse toute éducation implantée du dehors, quelle qu'elle soit et quelle que soit sa forme, il se voudrait authentiquement libanais. Mais, en même temps et autant, il est ouvert à toutes les cultures et innovations scientifiques authentiquement humaines.

1 — 2 — Principes généraux du processus éducatif

1 — 2 — 1 — Le processus éducatif respecte la liberté de l'éducation aux niveaux de l'élève, des parents, de l'enseignant et de l'école, mais dans un cadre d'Etat, cohérent, confiant, formateur et informateur, en dialogue continu entre la base et le sommet, entre les régions socio-géographiques et les responsables spécialistes, et ce, à un triple niveau local, régional et central.

1 — 2 — 2 — Dans le processus éducatif l'élément humain, enfant-enseignant, est primordial, quelle que soit l'importance accrue des moyens (audio-visuels, programmation ou autres) du contenu (programmes scolaires, para et extra-scolaires) des méthodes et équipements (laboratoires, ateliers, voyages...) d'où l'importance accordée à la formation préalable et continue des enseignants et spécialistes de l'éducation.

1 — 2 — 3 — Le processus éducatif est basé continuellement sur les résultats des sciences de la psychologie, de l'éducation, de la sociologie et de la technologie, d'où le respect de la personnalité de l'enfant et la prise en considération de ses coordonnées biologiques, socio-économiques et géographiques. D'où aussi la responsabilité accordée à l'enfant dans un cadre éducationnel qui l'aide à la recherche de soi et à l'œuvre d'évolution commune à laquelle il participe. D'où enfin, l'importance accordée à la méthodologie : observation, analyse, expérimentation, statistique, mesure.

1 — 3 — Finalités de l'éducation. (1)

1 — 3 — 1 — Formation d'un être libre et responsable :

La formation à la liberté est posée en termes de responsabilité, de rationalité et de développement de tout le potentiel individuel et socio-géographique. L'anarchie et l'individualisme, sous toutes leurs formes, étant les opposées du concept de liberté.

1) Ces thèmes, constituant les finalités de l'éducation, sont largement développés dans la littérature générale de l'éducation. Ils ont été formulés dans le document cité plus haut, élaboré par «le Bureau de Recherches Pédagogiques» en insistant toutefois sur les aspects libanais de chacun d'eux.

1 — 3 — 2 -- Formation d'un être démocratique :

La formation d'un être démocratique suppose la formation au respect de l'autre — individu et collectivité — dans toutes leurs différences. C'est aussi le refus à la fois du totalitarisme et de la société de consommation. Ainsi donc la formation d'un esprit critique s'impose, esprit toujours attentif à l'autre et à soi, mais toujours en lutte contre toute forme de déterminisme, d'annihilation, de cloisonnement et de totalitarisme.

1 — 3 — 3 — Formation d'un être social et civique

La formation au respect des «droits de l'homme» et «des droits de l'enfant», est un but principal de l'éducation au Liban. La connaissance de ces textes et de la littérature qui s'y rapporte, leurs implications pratiques dans un quotidien vécu, sont des objectifs éducatifs à atteindre continuellement et ce, dès le plus jeune âge de l'enfant. La participation aux décisions du groupe-classe, la responsabilisation et le respect de l'autre, sont des dimensions essentielles de la formation sociale.

L'ouverture au réel de l'enfant à son milieu social, politique et structural aux erreurs et aux réalisations qui se font autour de lui, l'amour de la patrie dans ses dimensions symboliques et ses dimensions réelles vécues dans le contexte social et géographique libanais, tout cela rendra l'enfant spécialement et le libanais de tout âge, capables de s'impliquer et de s'engager civiquement.

1 — 3 — 4 — Formation d'un être moral et humain.

Revivre en profondeur nos valeurs authentiquement et quotidiennement, auprès et avec les maîtres et le personnel éducatif, scolaire, familial et social, qui vit lui aussi ces mêmes valeurs, telle est la base d'une formation morale et humaine, telle est la toile de fond historique qui encourage à revivre les valeurs de probité morale, de sincérité, de travail productif, de respect et d'amour d'autrui...

1 — 3 — 5 — Formation en rapport constant avec le marché du travail. Ceci suppose :

- Une orientation scolaire et professionnelle basée sur l'aide rationnelle assurée à l'enfant pour se connaître scientifiquement et objectivement autant que possible.
- Une étude du travail, de chaque métier : son profil fonctionnel et technique.
- Une étude du marché libanais, aussi variant mais encore aussi fuyant, qui est en perpétuelle interaction avec les marchés des pays arabes et africains, en ce point privilégié de rencontre des marchés mondiaux.
- Une prévision, horizon 2000, en se référant aux orientations possibles qui se font et se dessinent dans le monde.

1 — 3 — 6 — Formation en rapport constant avec la vie. Ceci nous amène à reprendre le vieil adage : «Formation par la vie pour la vie», en lui donnant tout son sens réel, dynamique et historique et en refusant toute forme de coupure entre l'école, les milieux éducatifs, et autres milieux.

1 — 4 — Objectifs de l'éducation, Horizon 2000

1 — 4 — 1 — Réaliser progressivement la démocratisation de l'éducation, c'est :

- Faire en sorte que toute institution éducative obéisse à des normes, pédagogiques, architecturales sanitaires et même au niveau de certains équipements (laboratoires, ateliers, terrains sportifs et autres).
- Donner à tout enfant dans tout milieu et dans toute école des chances égales de développement et d'ouverture, chances pouvant être traduites en critères éducatifs et socio-économiques, en définissant pour chacun de ces critères, un seuil minimal approximatif revalorisé chaque année.
- Assurer les moyens psycho-pédagogiques aidant l'enfant à développer ses aptitudes, compétences et dons et mettant en œuvre une stratégie d'action appropriée.
- Assurer une orientation scolaire puis universitaire en vue d'aider l'enfant à faire un choix professionnel adéquat.

1 — 4 — 2 — Réaliser l'obligation scolaire à tous les enfants de 3 à 16 ans, ou, à défaut d'une obligation nécessitant des sanctions, assurer la généralisation de l'éducation à toutes les promotions définies ci-dessus.

1 — 4 — 3 — Réaliser la formation préalable et continue du corps enseignant, aux deux genres d'enseignement général et professionnel.

1 — 4 — 4 — Réaliser la formation des spécialistes en éducation et plus particulièrement :

- Administrateurs et directeurs
- Psychologues sociaux
- Psychologues scolaires
- Conseillers d'orientation scolaire et professionnelle
- Conseillers pédagogiques
- Conseillers d'enseignement (en fonction des disciplines prévues dans les programmes)
- Inspecteurs éducatifs

1 — 4 — 5 — Réorganiser la structure du Ministère de l'Éducation et l'organigramme scolaire, en vue d'assurer un rendement éducatif optimal.

1 — 5 — Priorités de l'éducation.

Priorité est donnée aux projets suivants :

1 — 5 — 1 — La réorganisation de la structure du Ministère de l'Éducation Nationale en favorisant principalement la décentralisation, et la spécialisation pour chaque poste.

1 — 5 — 2 — L'implantation des établissements scolaires, tout genre d'enseignement et tout niveau, en fonction des besoins de chaque région.

- 1 — 5 — 3 — Le renforcement du 2^e cycle secondaire, vu que l'enseignement primaire et celui du 1^{er} cycle secondaire ont atteint un niveau satisfaisant, du moins en considérant les taux de scolarisation qui sont évalués respectivement à 92% et 65%(1).
- 1 — 5 — 4 — Le renforcement de l'enseignement technique, universitaire et secondaire (2^e cycle).
- 1 — 5 — 5 — Le renforcement de l'éducation des enfants de 0 à 3 ans révolus, à travers l'organisation de programmes adressés à eux et à leurs parents.
- 1 — 5 — 6 — Le renforcement du niveau pré-primaire de 4 à 6 ans révolus.
- 1 — 5 — 7 — Le renforcement des projets de recherches psycho-pédagogiques.

2 — Nouvelles mesures législatives en matière d'éducation.

Nous citons, parmi les nombreuses mesures législatives au cours des années 79-80 et 80-81, celles qui revêtent un caractère principal et pertinent, comme suit :

2 — 1 — Législation au niveau universitaire

2 — 1 — 1 — Décret-loi N° 12/81 en date du 13-5-81 concernant l'Université Libanaise. Deux innovations sont à signaler :

- Approbation d'une échelle des salaires des professeurs de l'U.L. indépendante par rapport à l'échelle des fonctionnaires administratifs de tout l'Etat. De plus cette échelle prévoit des salaires de niveaux supérieurs à toutes les échelles approuvées jusqu'à ce jour. Ce qui devrait avoir des conséquences positives sur tout l'enseignement universitaire et probablement sur le système éducatif tout entier.
- Réorganisation de l'administration centrale de l'U.L.

2 — 1 — 2 — Décret en cours d'approbation concernant la création de la faculté de santé à l'Université Libanaise. Ce qui permettra de commencer en 1981 - 1982 la formation d'infirmières en 3 ans.

2 — 1 — 3 — Décret-loi N° 1833 en date du 16-3-79 concernant la réorganisation de la faculté de pédagogie à l'U.L. Trois innovations importantes sont à signaler :

- Institution d'un Doctorat d'Etat dans les sciences de l'éducation.
- Institution d'un C.A.P. Les élèves-maîtres rentrent à titre de maîtres de l'enseignement secondaire, ils touchent un salaire d'enseignant, doivent avoir une licence dans l'une des disciplines de spécialisations prévues par les programmes officiels et subissent un concours d'entrée.
- Programmes nouveaux.

(1) « Rendement du système éducatif libanais — Joseph Antoun et Khalil Abou Rjeili - 1973 Ed : C.R.D.P. »
 Nous pensons que le taux 92%, n'a pas changé et que celui du 1^{er} cycle secondaire a augmenté, et ce, malgré les événements perturbateurs et atroces du Liban.

2 — 1 — 4 — Décret N° 2373 en date du 24-10-79 concernant la création de nouvelles branches de la faculté de génie de l'U.L. Cette faculté qui dispense un enseignement gratuit, est de création récente parallèlement à d'autres facultés payantes plus anciennes dans d'autres universités. Elle a commencé en 1979 à Beyrouth, elle se voit élargir son champ de formation à d'autres centres urbains dans les différentes régions libanaises.

2 — 2 — Législation au niveau de l'enseignement technique et professionnel.

2 — 2 — 1 — Décret N° 2872 en date du 21-4-80 concernant la réorganisation de l'enseignement technique et professionnelle : ses domaines, ses niveaux et ses diplômes.

2 — 2 — 2 — Décret N° 2932 en date de 1980 concernant la réorganisation de l'Institut de formation des maîtres et spécialistes de l'enseignement technique et professionnelle. Il prévoit deux niveaux :

- Un T.S. en 2 ans
- Une Licence en 4 ans.

2 — 3 — Législations dans divers autres domaines

2 — 3 — 1 — Décret N° 958 en date de 1979 concernant l'affectation de conseillers dans les matières scientifiques auprès des écoles officielles primaires et moyennes.

2 — 3 — 2 — Décret N° 1829 en date de 1979 concernant le réajustement de certaines réglementations des examens du Baccalauréat 2e partie qui termine l'enseignement secondaire.

2 — 3 — 3 — Décret N° 2 en date du 25-10-80 concernant la création de l'association des enseignants secondaires du secteur officiel parallèlement au syndicat des enseignants du secteur privé.

2 — 3 — 4 — Décret N° 11/81 en date du 13-5-1981 concernant la création de comités des parents auprès des écoles privées payantes. Comités qui devraient avoir un rôle éducatif et un pouvoir de contrôle financier.

3 — Système d'administration

L'organigramme qui suit (Document N° 1) donne une vue générale du système de l'administration de l'éducation au Liban. Les remarques suivantes peuvent être présentées :

- C'est un système de tendance Centralisante. Le financement se décide au niveau Central. Le rôle des chefs de circonscription est très réduit, d'ailleurs ce sont des fonctionnaires de 4e niveau. (Revoir le document cité plus haut).
- Un cloisonnement vertical se fait entre plusieurs unités administratives du niveau de direction générale. La coordination ne pouvant se faire qu'au niveau du ministre. D'où l'enchevêtrement dans les attributions et l'handicap de planification...
- Plusieurs tentatives de réforme administrative ont échoué.

4 — Financement de l'éducation

Le budget total du Ministère de l'Éducation en proportion du budget général de l'État, présenté pour une durée de 10 ans 1971 – 1980 (document N° 2), nous donne une idée de l'importance des dépenses(1) éducatives au Liban. Mais cette idée reste incomplète, car le budget en question ne couvre pas les dépenses des parents dans l'enseignement privé payant ces dernières équivalant presque à celles déclarées dans le document cité.

Une étude en cours actuellement au bureau de recherches pédagogiques aurait pu nous aider, mais les résultats ne seront connus que dans 4 mois, les données étant en traitement mécanographique.

Pour ajuster grossièrement la figure donnée au document N° 2, nous allons avoir recours à la méthode suivante :

- L'année financière de repère est 1980, la valeur des dépenses s'élevant à 510 867 500 livres L. ce qui constitue 13,20 % du budget général de l'État.
- Ces dépenses couvrent l'enseignement officiel et privé subventionné, le fonctionnement des établissements, l'administration et autres services généraux. Une infime somme, qui peut être négligée, est consacrée à l'administration centrale de l'enseignement privé et à d'autres services ne touchant pas directement à l'enseignement.
- La part des parents dans l'enseignement privé subventionné est minime.
- Nous pouvons donc considérer, que le chiffre des dépenses avancé plus haut, couvre l'enseignement général privé subventionné (cycle primaire) et l'enseignement officiel tous niveaux (universitaire y compris) et tous genres (général et professionnel). L'enseignement privé payant en entier n'y figurant pas.
- Sans rentrer dans les détails des dépenses et dans la qualité de l'enseignement, considérons que le coût de l'enseignement privé équivaut à celui de l'enseignement officiel.
- Le nombre des élèves dans les trois secteurs est : (voir document N° 3).

Secteur officiel = 359.115 + 6395 = 365.510 élèves.

Secteur privé subventionnée par l'État = 117.976 élèves.

Secteur privé payant = 300.604 + 34856 + 21903 = 357363 élèves.

Total général = 840.849 élèves.

- Nous pouvons avancer, pour ce qui concerne les dépenses de l'année 80, ce qui suit :

— Les dépenses de l'État par élève dans le cycle primaire de l'enseignement privé subventionné s'élèvent à 250 L.L./par élève.

— La part de cet enseignement dans les dépenses de l'État équivaut à =
 $250 \cdot 117.976 \text{ élèves} = 29.494.000 \text{ L.L.}$

(1) à ne pas confondre avec les coûts en éducation dont le calcul requiert une analyse des différents éléments qui le constitue et ne s'effectue pas dans une échelle temporelle réduite.

- Les dépenses de l'enseignement officiel représentent donc :
 $510.867.500$ (budget du Ministère de l'Education pour l'année 80) — $29.494.000 = 481.373.500$ L.L.
- Les dépenses par élève et étudiant dans le secteur officiel, général et professionnel s'élevaient à :
 $481.373.500 : 365.510$ (élèves enseignement officiel) = 1317 L.L.
- Si on considère que les dépenses par élève sont égales dans les deux secteurs public et privé, elles peuvent être évaluées globalement dans ce dernier secteur à :
 1317×357.363 (élèves enseignement privé) = $470.647.071$ L.L.
- Si les dépenses de l'enseignement officiel et privé subventionné représentent $13,20\%$ du budget total de l'Etat, les dépenses de l'enseignement privé payant pourraient être, par rapport à ce même budget, de l'ordre de $12,16\%$.

Nous pouvons affirmer que l'enseignement tant officiel que privé revient très cher au Liban, par rapport au niveau de vie moyen. Thèse que nous soutenons théoriquement, surtout si l'on considère que les pourcentages du budget de l'Etat par rapport au budget général étaient $19,12$ et $19,18$ pendant les années 1978 et 1979 et que la moyenne des 10 années, figurant dans le tableau cité plus haut, est $17,92$.

L'année 1980 fait donc exception, avec $13,20\%$.

5 — Organisation du système scolaire

- 5 — 1 — Organigramme du système éducatif et description des différents types et niveaux d'enseignement.

L'organigramme du système éducatif (document N° 4) donne une figure des deux genres d'enseignement (général et professionnel) de leurs différents cycles et des niveaux de préparation des maîtres (général et professionnel). Quelques remarques peuvent toutefois être mentionnées, à savoir :

- 5 — 1 — 1 — Les enseignements général et professionnel, aux deux secteurs public et privé, se répartissent les élèves et étudiants dans les proportions présentées au document N° 3
- 5 — 1 — 2 — Les taux de l'enseignement professionnel par rapport à l'enseignement général, au niveau pré-universitaire, sont donnés aux documents N° 5 et N° 5 bis.

Nous pouvons dire que ces taux sont excessivement faibles, et à quelque niveau que ce soit :

D'une façon absolue

Par rapport aux besoins du pays

Comparativement avec les pays semi-développés et développés

En considérant le nombre élevé des bacheliers et des licenciés faisant des études dites théoriques.

5 — 1 — 3 — Les taux de scolarisation 1979–1980 sont approximativement(1) comme suit :

niveau	âge	taux
1 ^{er} Jardin	3 — 4	très bas
2 ^e Jardin	4 — 5	50 %
3 ^e Jardin	5 — 6	80 %
Primaire	6 — 11	92 %
1 ^{er} cycle secondaire	12 — 15	65 %
2 ^e cycle secondaire	16 — 18	bas

5 — 1 — 4 — Une évaluation sommaire de la qualité de l'enseignement dans les cycles pré-primaire, primaire et 1^{er} cycle secondaire, aux deux secteurs public et privé, peut-être présentée(2), par ordre de qualité décroissante, comme suit :

Privé payant catégorie a
Privé payant catégorie b
Privé payant catégorie c
Privé subventionné
Officiel

C'est là un jugement général au plan national, une exception relative peut-être faite dans certaines régions. Cette exception doit comprendre surtout l'enseignement du 1^{er} et 2^{ème} cycle du secteur officiel secondaire et permet de modifier l'évaluation énoncée ci-haut comme suit :

Privé payant catégorie a
Officiel
Privé payant catégorie b
Privé payant catégorie c

Les résultats aux examens officiels confirment toutefois cette appréciation sommaire.

5 — 1 — 5 — L'enseignement au Liban tant officiel que privé revient très cher. Son rendement n'est pas suffisant (voir étude J. Antoun et K. Abou Rjailé citée plus haut). Nous remarquons à ce sujet que La situation n'ayant pas beaucoup changé de 1972–1973 jusqu'à aujourd'hui.

5 — 1 — 6 — La psychologie scolaire, l'orientation scolaire et professionnelle n'ont pas encore trouvé leur place.

5 — 1 — 7 — L'éducation sportive, l'organisation des loisirs, l'éducation artistique et musicale, ne sont pas suffisamment développées et restent réservées aux élèves riches inscrits dans certaines écoles.

(1) Nous ne pouvons les préciser qu'en connaissant les taux de retard, d'abandon et de redoublement pour chaque année d'âge à chaque niveau. La seule étude, à laquelle nous nous référons est celle, citée plus haut. J. Antoun et K. Abou Rjailé, mais elle se rapporte à l'année 72–73.

(2) un grand nombre d'écoles du 1^{er} cycle secondaire, qui groupent la majorité des élèves de l'enseignement officiel, sont rattachées à l'enseignement primaire, les autres sont rattachées à l'enseignement secondaire.

5 — 2 — Fonctionnement du système scolaire :

- 5 — 2 — 1 — La scolarité obligatoire n'est pas encore reconnue au Liban, toutefois nous pouvons faire le parallèle avec les taux de scolarisation évalués plus haut.
- 5 — 2 — 2 — Les méthodes d'admission et d'évaluation sont laissées à la liberté des écoles. Cependant une législation assez stricte est appliquée dans les écoles officielles.
- 5 — 2 — 3 — Un diplôme, dit brevet officiel est prévu au niveau de la fin du 1^{er} cycle secondaire. Il est facultatif. Le nombre de ceux qui le présentent est en baisse relativement au total, d'année en année. Un baccalauréat 1^{ère} partie et un bac. 2^e partie sont obligatoires à la fin de la 2^e année et 3^e année du 2^e cycle secondaire.

5 — 3 — Programmes d'études :

Les programmes en application datent de 1969-1970. Un effort se fait pour les reformer. Il est certain qu'ils ne sont pas à jour, en considérant les découvertes, l'évolution des connaissances et techniques caractérisées par leur rapidité et leur diversité durant les 10 dernières années.

5 — 4 — Formation des enseignants :

- 5 — 4 — 1 — Le document N° 4 permet de constater les niveaux de formation aux deux genres d'enseignement général et professionnel.
- 5 — 4 — 2 — Quantitativement la formation atteint approximativement et grossièrement les pourcentages suivants :

Secteur officiel	60%	des effectifs d'enseignants
Secteur privé	10%	» » »
- 5 — 4 — 3 — Qualitativement, il est certain que le niveau de formation pour l'enseignement secondaire officiel est bon. Un effort se fait pour palier à certains aspects négatifs pour les autres enseignements.
- 5 — 4 — 4 — Le recyclage ou formation continue se fait selon un rythme lent et d'une façon sporadique.

6 — Innovations éducatives :

En abordant ce paragraphe, une remarque préalable s'impose : Les innovations et leurs applications, à la base de tout développement socio-éducatif, sont entravées en partie par les événements du Liban et spécialement par la décision politique.

Toutefois nous pouvons citer :

- Les efforts considérables entrepris au niveau des méthodes d'enseignement pour les deux cycles pré-primaire et primaire.
- L'expérience de l'enseignement professionnel intégré dans les programmes de l'enseignement général au niveau du 1^{er} cycle secondaire.

- Des classes d'enseignement professionnel pour certaines spécialisations sont rattachées aux établissements scolaires officiels au niveau du 2^e cycle secondaire. Elles répondent aux besoins directs du marché de travail.
- Des réformes se rapportant à la structure du système et au contenu des programmes ont été proposées officiellement.

7 — Recherches Pédagogiques pour l'année 81

7 — 1 — Travaux exécutés avant 1981.

Le Centre de Recherches et de Développement Pédagogiques ne cesse d'insister, depuis sa fondation sur la nécessité de recourir à la planification comme moyen d'organisation et de développement de l'éducation. Un grand nombre des études déjà exécutées font preuve de cette préoccupation centrale. Ces études sont :

7 — 1 — 1 — Etudes intéressant la vie scolaire :

- Rendement du système éducatif pour l'année 72-73.
- Investissement du système éducatif pour l'année 72-73.
- Formation entraînement et recyclage du corps enseignant, en fonction des disciplines prévues dans les programmes.
- Distribution du corps enseignant par région dans l'enseignement officiel et pour les cycles primaire et moyen, en soulignant le rapport élève/maître (avec et sans le corps administratif dans les écoles).
- Structure de l'échelle scolaire en cours.
- Proposition d'une nouvelle échelle éducative portant sur tous les cycles d'enseignement général.
- Proposition d'une nouvelle structure du Ministère de l'Education Nationale.
- L'emploi de la télévision scolaire pendant les événements de 1975-1976.
- Les déperditions scolaires au Liban en 1976.
- Publication des statistiques éducatives de l'année 1973-1974.
- Publication de plusieurs bulletins statistiques portant sur des données scolaires et universitaires ayant un caractère général pour les années :

1974 — 1975

1977 — 1978

1979 — 1980

7 — 1 — 2 — Etudes dans les domaines de la planification et de l'économie de l'éducation.

- Projet des régions éducatives en vue de l'établissement d'une carte éducative (à suivre en 1981).
- Projet en vue d'une nouvelle formulation des buts et objectifs de l'éducation.
- Les relations entre l'éducation et la structure de l'emploi dans le commerce et les services au Liban en 1980.
- Proposition d'implantation d'écoles de tous genres.
- Approche économique de la planification de l'éducation par la méthode du taux de rendement (introduction méthodologique).

7 — 1 — 3 — Etudes portant sur le développement de l'enfant Libanais.

— Besoins et problèmes de l'enfant Libanais en 1980.

— Les utilisateurs de la drogue au Liban en 1980.

7 — 2 — Cadre général des études que le B.R.P. entreprend au cours de l'année 1981.

Le B.R.P. œuvre cette année dans le cadre de la planification de l'éducation et de l'aménagement continu des ressources éducatives, dans le but d'aider les responsables de l'éducation dans leurs tâches de gestion et d'organisation de ces ressources.

Les études que le B.R.P. entreprend cette année peuvent être considérées comme un point de départ aux prévisions d'avenir concernant les cadres éducatifs et les différentes activités en éducation.

Ainsi, les activités du B.R.P. se différencient suivant deux plans :

Plan horizontal qui consiste à :

— Proposer un cadre d'organisation qui comprend :

- Une délimitation préliminaire des unités géographiques fonctionnelles qui servent de support à l'action d'implantation des services éducatifs.
- Des précisions sur les moyens de dialogue qui devraient amener à découvrir les différents besoins de la population et plus particulièrement les besoins éducatifs.

— Etablir un dialogue direct et continu avec la population et dans chacune des unités géographiques proposées, en vue d'engager un processus d'éveil et de changement et rendre, par là, possible la participation de la population au choix des moyens de satisfaction de ses besoins, ceci dans une perspective de développement social intégré, c'est-à-dire à partir de l'état d'interaction entre les besoins éducatifs et les différents autres besoins : santé, travail, habitats etc...

Plan vertical qui consiste à :

— Définir les différents éléments de diagnostic et d'analyse indispensables à la compréhension des constituants de l'éducation ainsi que de l'évolution de ces derniers ; ceci à travers des thèmes d'études et de recherches portant sur le système éducatif lui-même, sur l'individu et le milieu socio-économique et spécialement le marché du travail, du point de vue des relations existantes entre ce dernier et les éléments constitutifs de la structure éducative.

— Oeuvrer à l'exécution des études par des équipes de spécialistes choisies en fonction des spécialisations requises pour chaque étude.

— Se servir des études dans le processus de la clarification continue de buts, objectifs et options éducatives ainsi que dans les opérations d'élaboration des programmes et choix des méthodes et moyens, et cela, afin d'aider l'homme et surtout le jeune à approfondir ses connaissances, à développer ses capacités, à réaliser ses désirs et à satisfaire ses besoins, en assumant consciemment ses responsabilités.

Ceci dit nous détaillons comme suit les études que le B.R.P. a mis en œuvre cette année et celle qui sont en voie d'achèvement :

7 -- 2 -- 1 Vie scolaire :

- Publication des statistiques éducatives de l'année 1974-1975.
- Publication des statistiques éducatives de l'année 1977-1978.
- Annuaire des établissements scolaires de l'année 1977-1978.
- Collecte des statistiques éducatives pour l'année 81-82.
- Analyse des statistiques éducatives de l'année 80-81.
- Evaluation de quelques livres scolaires de la série du «Livre scolaire national».
- La personnalité de l'enseignant des deux cycles préprimaire et primaire au Liban par test de personnalité.
- Etude comparative entre les programmes scolaires dans quelques pays arabes et occidentaux.

7 -- 2 -- 2 Planification et économie de l'éducation :

- Les coûts de l'éducation au Liban en 1980.
- Planification de l'élève Libanais pour son métier d'avenir, étude représentative.
- Projet de distribution des écoles au Liban, Horizon 2000.
- L'éducation et la structure des emplois industriels au Liban.
- Style d'action du directeur en relation avec l'efficacité de l'école en 1980.
- Les avantages économiques de l'éducation au Liban.
- Profils des professions éducatives au Liban.

7 -- 2 -- 3 Le développement de l'enfant Libanais :

- L'influence du milieu social au Liban sur la formation des besoins de l'enfant et la structuration de sa personnalité en 1980.
- L'éducation spéciale au Liban en 1980.
- Etudes portant sur l'enfant Libanais de 5 à 11 ans. Préparation d'une batterie de tests d'apprentissage, de personnalité et d'intelligence.

8 -- Suite donnée aux recommandations de la conférence Internationale de l'éducation :

8 -- 1 -- Recommandation N° 68

Les réalisations libanaises à ce sujet, pendant les trois dernières années, peuvent être présentées comme suit :

- 8 -- 1 -- 1 -- Expansion du programme d'enseignement professionnel pratique donné dans des ateliers aménagés à cet effet et intégré à l'enseignement général, au niveau du 1^{er} cycle secondaire.

- 8 — 1 — 2 — Intégration de certaines spécialisations de l'enseignement professionnel dans les établissements d'enseignement général au niveau du 2^e cycle secondaire. Une proposition est présentée pour la généralisation de cette expérience.
- 8 — 1 — 3 — Réforme de l'enseignement professionnel.
(voir mesures législatives mentionnées à cet effet dans ce rapport).
- 8 — 1 — 4 — Proposition de nouveaux objectifs et programmes de l'enseignement au niveau du 2^e cycle secondaire.
- 8 — 1 — 5 — Proposition d'un nouvel organigramme du système éducatif qui prévoit l'intégration de la psychologie scolaire et l'orientation scolaire et professionnelle.
- 8 — 1 — 6 — Une proposition a été présentée concernant le point 10 page 25 de la recommandation.

8 — 2 — Recommandation N° 69

- 8 — 2 — 1 — Expansion de la formation des jardinières sur le double plan quantitatif et qualitatif.
- 8 — 2 — 2 — Expansion de la formation des maîtres pour la musique, le dessin et le sport.
- 8 — 2 — 3 — Réforme touchant la formation des maîtres de l'enseignement du 2^e cycle secondaire. (voir mesures législatives).
- 8 — 2 — 4 — Réforme touchant la formation des maîtres de l'enseignement technique et professionnel (voir mesures législatives).
- 8 — 2 — 5 — Réajustement de l'échelle des salaires des maîtres de l'enseignement universitaire.(1)

8 — 3 — Recommandation N° 70

Le Liban a adopté intégralement la recommandation, dans toutes les communications internationales, concernant les statistiques de l'éducation. Le Bureau de Recherches Pédagogiques a déjà publié plusieurs bulletins statistiques, où il a parfaitement respecté la forme recommandée.

8 — 4 — Recommandation N° 71

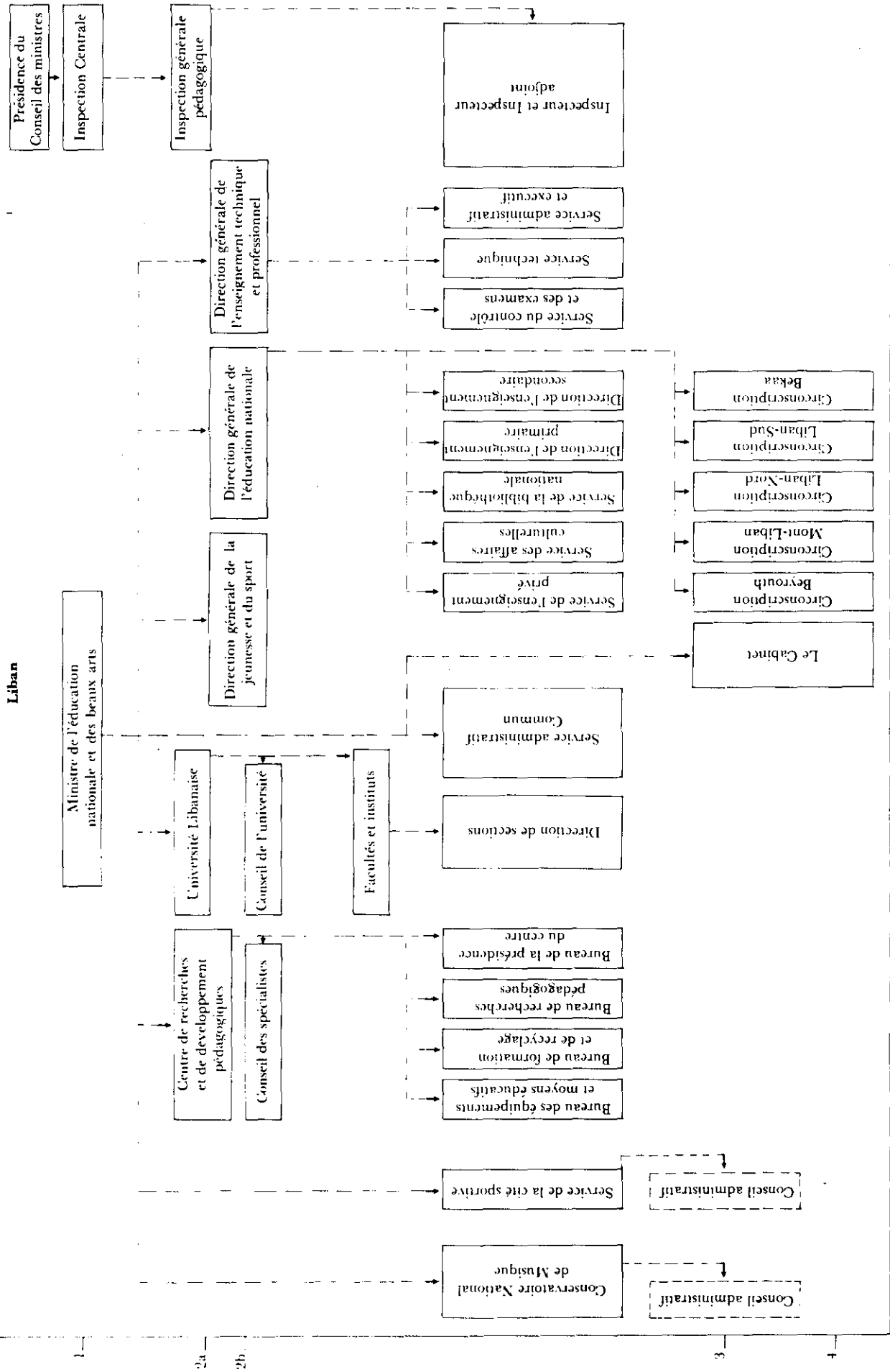
- 8 — 4 — 1 — Une unité audio-visuelle a été créée récemment au Centre de Recherches et de Développement Pédagogiques. Elle est encore à sa phase préparatoire.
- 8 — 4 — 2 — Une collaboration est en cours dans ce domaine entre le Ministère de l'Éducation Nationale et l'Agence de Coopération Technique des Pays Francophones.

(1) Le conseil des ministres vient de promulguer le 23 - 9 - 81, le réajustement de l'échelle des salaires des maîtres de l'enseignement, secondaire (1^{er} et 2^e cycles) primaire et pré-primaire.

9 — Référence documentaire.

- Les bulletins statistiques publiés par le C.R.D.P. Ministère de l'Education Nationale.
- Revue pédagogique trimestrielle du Ministère de l'Education.
- Revue pédagogique publiée par la Faculté de Pédagogie.
- Traduction de certaines œuvres éducatives dans le Cadre de la Faculté de Pédagogie.
- Revues éducatives privées.
- Recherches terminées et publiées par le C.R.D.P. mentionnées dans le chapitre 7 de ce rapport.

DOCUMENT No 1
Structure administrative du Ministère de l'Education Nationale et des Beaux Arts
Liban



Document N 2

Evolution du budget du Ministère de l'Education Nationale par rapport
au budget général de l'Etat, pourcentages et chiffres de 1971 à 1980

%	Budget Général	Budget du Ministère de l'Ed. Nationale	Année
19, 63 ‰	774 000 000	151 956 400	1971
17, 64 ‰	980 398 000	172 938 800	1972
18, 65 ‰	1 080 735 000	201 558 900	1973
22, 12 ‰	1 225 025 000	271 040 000	1974
16, 10 ‰	1 636 842 500	263 518 100	1975
16, 27 ‰	1 716 560 000	279 317 700	1976
17, 35 ‰	1 661 454 000	288 269 400	1977
19, 18 ‰	2 260 000 000	433 558 700	1978
19, 12 ‰	2 806 000 000	536 576 200	1979
13, 20 ‰	3 869 000 000	510 867 500	1980

DOCUMENT No 3

**Repartition de l'effectif Scolaire et universitaire par genre d'enseignement et par
secteur et cycles pour l'année scolaire 79 — 80.**

genre d'Ens. Secteur d'Ens.		Enseignement général				Enseignement technique et professionnel			Total			
		Officiel	Privé Subven- tionné	Privé payant	Total	Officiel	Privé	Total	Ens. offi- ciel et privé Subven- tionné	Ens. privé payant	Total	
Cycles d'enseignement	Pre-Primaire	27.464	34.856	62.980	125.300				27.464	97.836	125.300	
	Primaire	160.534	117.976	109.972	388.482				278.510	109.972	388.482	
	Secondaire 1e cycle	90.462		75.342	165.804	958	11.403	12.361	91.420	86.745	178.165	
	Secondaire 2e cycle	38.971		33.998	72.969	4.939	7.509	12.448	43.910	41.507	85.417	
	Universitaire	Libanais	38.769		16.419	55.218						
		non Libanais					493	2.991	3.489	42.182	21.303	63.485
		Total	41.684		18.312	59.996						
	Total general		359.115	152.832	300.604	812.551	6.395	21.903	28.298	483.486	357.363	840.849

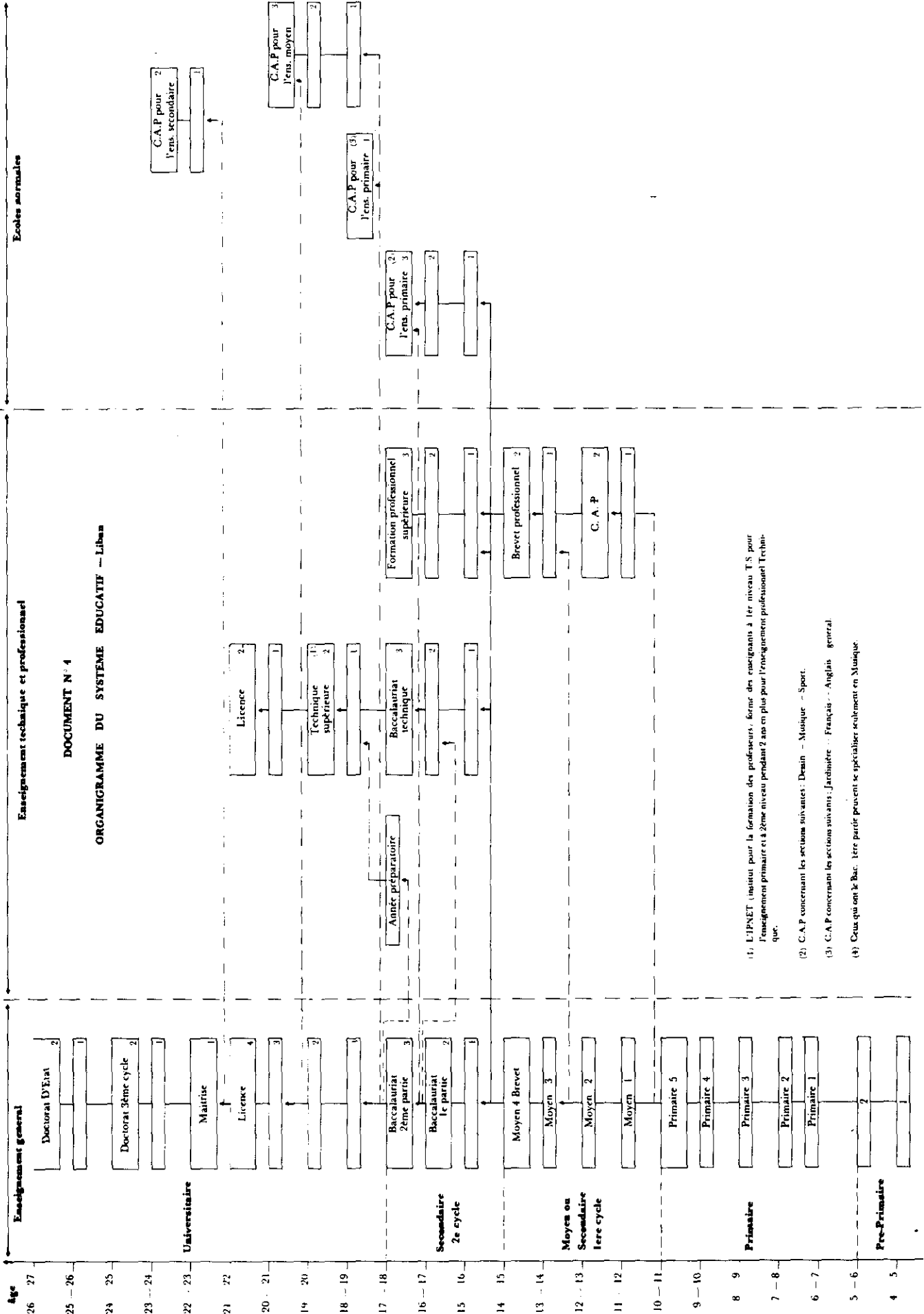
Remarques :

Le nombre des étudiants en anglais inscrits à l'université arabe de Beyrouth et qui s'élève à 2.991 ne figure pas dans ce tableau. Pour avoir l'effectif total des étudiants inscrits dans l'enseignement général universitaire, il faut ajouter au total du tableau le nombre 23.091.

Cela fait 59.996 + 23.091 = 83.087 étudiants universitaires et

840.849 + 23.091 = 863.940 élèves dans tous les cycles et genres d'enseignement.

Le nombre des élèves inscrits dans les écoles de l'enseignement privé subventionné et dans le cycle pré-primaire (y compris le privé payant)



DOCUMENT N° 4

ORGANIGRAMME DU SYSTEME EDUCATIF - Liban

- (1) L'IPNET institut pour la formation des professeurs, forme des enseignants à 1er niveau T.S pour l'enseignement primaire et à 2ème niveau pendant 2 ans en plus pour l'enseignement professionnel Technique.
- (2) C.A.P. concernant les sections suivantes: Dessin - Musique - Sport.
- (3) C.A.P. concernant les sections suivantes: Jardinier - Français - Anglais - general.
- (4) Ceux qui ont le Bac. 1ère partie peuvent se spécialiser seulement en Musique.

DOCUMENT No 5
Repartition en nombre et en pourcentage et par secteur et genre d'Enseignement
pour l'année 77 — 78

des élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement technique et professionnel suivant les diplômes ci-contre (C.A.P, B.P, F.P.S, Bt1, B2, Certificats non officiels), et des élèves inscrits dans l'enseignement général pré-universitaire suivant les cycles moyen et secondaire.

Niveaux genre d'Ens. Diplômes	Niveau Moyen ou Secondaire 1 ^{er} cycle										Niveau Secondaire 2 ^e cycle												
	Enseignement technique et professionnel					Enseignement général					Enseignement technique et professionnel					Enseignement général							
	Secteur d'enseignement	C.A.P	Brevet professionnel	Certificats non officiels	Total		Nombre	%	F.P.S	BT1	BT2	Certificats non officiels	Total		Nombre	%	F.P.S	BT1	BT2	Certificats non officiels	Total		
					Nombre	%							Nombre	%							Nombre	%	Nombre
Officiel	510	513	1.023	0,57	98.213	54,83	99.236	55,40	122	2.486	1.380	3.988	5,10	38.212	48,87	42.200	53,97						
Privé	426	871	12.874	7,19	67.020	37,41	79.894	41,60	184	1611	1.532	3859	9,19	28.810	36,84	35.986	46,03						
Total	936	1384	13.897	7,76	165.233	92,24	179.130	100	306	4097	2912	3859	14,29	67.022	85,71	78.186	100						

Secteur d'Enseignement	TOTAL GENERAL									
	Ense. Technique et professionnel					Ense. général				
	Nombre	%	Nombre	%	Total	Nombre	%	Nombre	%	Total
officiel	5.011	1,94	136.425	53,02	141.436	54,96				
Privé	20.060	7,80	95.830	37,24	115.890	45,04				
Total	25.071	9,74	232.255	90,26	257.326	100				

Remarques :

*1 Le nombre des élèves inscrits dans les certificats non officiels, donnés par les établissements privés de l'enseignement technique et professionnel pour l'année 77 — 78, s'est élevé à 15.436 élèves.

Pour distribuer ce nombre entre les deux niveaux (Moyen et secondaire), on s'est basé sur le pourcentage suivant : 75% de ces diplômés sont du niveau moyen, tandis que le reste, 25%, revient au niveau secondaire.

*2 Ces chiffres représentent seulement le nombre des élèves inscrits dans le cycle moyen ou secondaire (le cycle (4 années) de l'enseignement général et pour l'année scolaire 77 — 78).